

TERNY

notre commune

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES





BONNE ANNÉE

Le Maire et le Conseil Municipal de TURNY sont heureux de vous présenter leurs meilleurs voeux pour 1990.

A l'approche de cette année nouvelle, nous formons pour chacun de vous et de vos proches des souhaits de bonheur, de santé, de joie et de prospérité.

Un mandat nouveau nous a été confié par les habitants de notre Commune. Avec courage, nous avons entrepris cette tâche, pas toujours facile, conscients que ces engagements ne nous donnaient pas de droits supplémentaires mais des devoirs.

1990 est, pour TURNY, l'année qui verra se terminer bon nombre de travaux importants. Ces travaux sont le signe d'une vie retrouvée, d'une activité nouvelle, d'un besoin de mettre en valeur notre patrimoine.

Souhaitons que, grâce à votre concours et à votre confiance, nous puissions poursuivre tout cela dans ce climat de calme et de sérénité jusqu'ici préservé de bien des maux de notre civilisation déboussolée.

SEANCE DU 14 DECEMBRE 1989

Le 14 Décembre 1989, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents: tous les conseillers en exercice, sauf

Absents excusés : Madame Gisèle CORGERON, Messieurs Denis LEPLUS, Michel BONY et Dany GIORZA.

Secrétaire de séance: Monsieur Fernand DOISNE

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

CIRCULATION :

Le conseil unanime décide d'émettre de très vives protestations concernant l'état de dégradation des C.D 129 et C.D 220 suite au trafic intensif de camions qui ne respecte pas les sens de circulation imposés par l'arrêté préfectoral. Il s'étonne également de l'inaction des services de la D.D.E et du manque de contrôle de vitesse de la Gendarmerie malgré des demandes du Maire souvent renouvelées.

FINANCES :

Le conseil décide :

- de maintenir en 1990 les tarifs 1988 de location de la salle communale
- de porter de 1280 à 1300 F et de 1160 à 1200 F les loyers des appartements de Linant en 1990
- de fixer à 882 F au lieu de 855 le prix des concessions perpétuelles et à 294 F au lieu de 285 le prix des concessions trentenaires à compter du 1er Janvier 1990
- que conformément à la législation en vigueur, l'indemnité du Régisseur Municipal actuellement de 20 F par mois, sera fixée à 75 F par mois à compter de Janvier
- que le temps de travail du secrétariat de Mairie de Turny sera de 32 h par semaine à compter du 1er Janvier 1990.

FORETS :

Le Conseil accepte l'état estimatif de la coupe affouagère proposé par les services de l'O.N.F : 14.429 F .

Il décide également que la trentaine de portions encore disponibles dans la coupe 18, sera vendue avec obligation de vidange avant Février 1990 les 4 stères pour 300 F .

CHARTES INTERCOMMUNALES :

Le Maire communique au Conseil une lettre de M. LANCRAY, Conseiller Général de Saint Florentin rappelant les principaux points de la réunions qu'il présidait avec M. VINCENT, Conseiller Général de Briennon et concernant l'établissement d'une charte intercommunale et la définition préalable d'un périmètre pour cette charte. Le Conseil unanime décide l'adhésion de la commune de Turny à ce projet .

CAISSE DES ECOLES :

Le Maire annonce au Conseil Municipal les résultats de l'élection des délégués des parents à la Caisse des Ecoles :

Délégués titulaires : Mme M.C FRAY
Mme C. GIORZA
M. A. KOSTECKI

Délégué suppléant : Mme N. FOURNIER

Le conseil procède ensuite à l'élection de ses trois représentants : Mme L. PETIT, Mme M. PAIN et M. J.M FOUCHER.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- de la signature du Prêt à 2% du Fonds Forestier National pour la route forestière, remboursable sur 20 ans à partir de 1993 .
- du souhait de Mme BILLEBAULT de ne plus s'occuper de la gestion de la salle communale à partir de l'an prochain
- du résultat de la pétition de M. R. NUNGESSER
- du bilan trimestriel de l'A.C.T.S.F

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15

Fait à TURNY le trente et un août mil neuf cent quatre vingt neuf et ont signé les membres présents.

PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS :

Mercredi de 17H30 à 19H :

- 03/01/90 : M. PAIN
- 17/01 : A. BROUSSEAU
- 31/01 : M. PAIN
- 14/02 : A. BROUSSEAU
- 28/02 : A. BROUSSEAU
- 14/03 : M. PAIN
- 28/03 : M. PAIN

Samedi de 10H30 à 12H :

- 13/01 : L. PETIT
- 27/01 : G. BONNEAU
- 10/02 : L. PETIT
- 24/02 : G. BONNEAU
- 10/03 : L. PETIT
- 24/03 : G. BONNEAU

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- CHEVILLARD Nicolas né le 18 Novembre 1989
- HAMON Gaël né le 27 Novembre 1989

Toutes nos félicitations aux parents.

DECES :

- MME PESCHEUX Gabrielle décédée le 26 Octobre 1989 dans sa 84 ème année
- MME ROCHAIX Marie Paule décédée le 31 Octobre 1989 dans sa 84 ème année
- MR MOREAU Norbert décédé le 13 Novembre 1989 dans sa 92 ème année
- MR COQUILLE Lucien décédé le 30 Novembre 1989 dans sa 83 ème année

Toutes nos condoléances aux familles.

LES ASSOCIATIONS

Association Aide à Domicile en Milieu Rural

L'Association présente ses meilleurs voeux de bonne et heureuse année à tous les habitants de la commune et en profite pour remercier le Conseil Municipal pour la subvention accordée.

Le 18 Novembre, la soirée choucroute s'est passée dans la joie et l'amitié. Merci à tous.

Nous rappelons que l'Association peut aider toutes personnes par les services d'aides-ménagères et de soins à domicile.

TEL : L ROYER	86 35 12 97
S HUGOT	86 35 14 95
E CORGERON	86 35 00 97

Les Amis du Patrimoine et du Site de Turny

Comme chaque année, nous vous proposerons en 1990 trois activités :

- le loto, le samedi 31 mars en soirée,
- le vide-grenier le jour de la fête patronale,
- le rallye auto-moto le samedi 1er septembre

CLUB AMITES DE TURNY

" présente ses meilleurs voeux de bonne et heureuse année à tous les habitants de notre commune "

LES ECOLES

Les institutrices remercient toutes les personnes qui ont participé aux différentes activités scolaires cette année 1989 et souhaitent à toute la population un " joyeux Noël et de bons voeux pour l'année 1990 ".

SECTION TENNIS DE TURNY

L'activité tennis s'est bien développée cette année. Il faut souhaiter que de nouveaux adhérents viendront grandir les rangs des participants actuels pour l'année prochaine.

Nous souhaitons à tous les habitants de notre commune de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le Président G BONNEAU

MOT DE MR LE CURE

Noël, jour de l'An : deux occasions de nous retrouver pour se dire " Joyeux Noël, Bonne Année ". Quelle joie de vivre en famille ces instants où nous prendrons davantage conscience de ce qu'est ce désir d'être aimés et de manifester aux autres notre amour.

Par l'intermédiaire de ce bulletin, je veux vous souhaiter à tous une bonne année de liberté en sachant la vivre à la façon de Dieu qui aime et qui me demande de vivre cette liberté dans l'amour ; d'égalité en considérant autrui à égalité avec moi ; de fraternité que nous avons à exercer avec tout le monde.

Voilà la révolution que nous chercherons à vivre pour bâtir ensemble ce monde de paix tout au long de cette année.

L'Association des paralysés de France

communiqué :

"Monsieur le Maire, nous tenons à vous renouveler nos plus vifs remerciements, ainsi qu'aux employés de votre commune qui participent, avec beaucoup d'efficacité et dans une sympathique ambiance, au dur travail du ramassage des sacs, du chargement des wagons ou de la conduite des camions.

Comme vous le savez, le produit de la vente de ces 140 tonnes servira à financer les différents services que notre délégation met à disposition des personnes handicapées moteur, et nous sommes très sensibles à la bienveillance avec laquelle vous soutenez notre action.

Réflexion sur la sécurité routière

Savez-vous qu'à Turny il existe un panneau " STOP " à l'entrée du village, sur la route qui vient de l'Hopital. Eh oui ! ce panneau est posé depuis de très nombreuses années. Plus le temps passe et plus ce panneau paraît se confondre avec le paysage car bon nombre de véhicules venant de l'Hopital oublient de s'arrêter, au grand dam des usagers sortant de Turny. Et si jusqu'à ce jour, aucun incident n'est intervenu, nous dirons que cela tient du miracle.

Dans le dictionnaire, "STOP" est un panneau de signalisation routière exigeant impérativement un arrêt. Impérativement ne veut surtout pas dire facultatif ; donc ce n'est pas selon notre humeur du jour qu'il nous faut choisir arrêt ou pas arrêt.

Il serait dommage qu'après être passé par l'Hopital, il faille y retourner dans l'ambulance des pompiers.

Un usager de la route

PS : Le véhicule des pompiers n'a plus de clés de contact, elle aurait été "ramassée" et non rendue par une personne "bienveillante" de la commune. Il est toujours possible de la déposer dans la boîte à lettre de la mairie.

CAISSE DES ECOLES

L'élection des parents de la caisse des écoles a eu lieu :
le mercredi 13 Décembre :

- Votants 23
- Exprimés 18
- Nuls 5

Sont élus : - MMe Marie-Claude FRAY
- MMe Christine GIORZA
- Mr Alain COSTECKI
Suppléant : - MMe Noelle FOURNIER

Les trois représentants du Conseil Municipal, désignés lors de la
réunion du 14 décembre sont :
- MMe Monique PAIN
- MMe Lynne PETIT
- Mr Jean Marc FOUCHER

La Caisse des écoles se réunira au mois de Janvier 90.

A F R du CREANTON

Lors de sa dernière réunion, le Bureau de l'A F R du Créanton a
décidé l'achat de livres bilingues Anglais/Français.

Avec l'accord de Mr Brousseau, et pour remercier la Municipalité
de son soutien, ces livres seront offerts à la Bibliothèque.

D'autre part, Lynne Petit, se propose, en accord avec les
Institutrices, de les présenter aux enfants des écoles afin qu'ils puissent
tous avoir contact avec la langue Anglaise.

Le Bureau



Les animateurs de la COMMISSION
INFORMATION souhaitent à tous ses
lecteurs, de passer un JOYEUX NOEL
et de bonnes fêtes de JOUR DE L'AN

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

ORDURES MENAGERES

En raison des Fêtes, la Collecte des ordures ménagères aura lieu les MARDI 26 DECEMBRE 1989 et MARDI 2 JANVIER 1990.

BENNE A VERRE

La benne à verre est toujours à votre disposition à TURNY. Cette benne est, sauf incident mécanique, vidée régulièrement toutes les 4 semaines. Nous vous demandons, lorsqu'elle est pleine, de prévenir la Mairie, mais surtout de ne pas déposer le long un tas de bouteilles qui pourrait être dangereux et d'attendre la benne suivante.

Pour pallier à cet inconvénient, la Municipalité envisage l'achat d'un second container.

BENNES A GROS DECHETS

Nous vous rappelons qu'aucun dépôt de déchets n'est autorisé à TURNY et que, comme les années précédentes, six bennes seront placées dans la Commune au cours de l'année 1990.

- 1ère quinzaine de mars à TURNY
- 1ème quinzaine d'avril à LINANT
- 1ère quinzaine de mai à LE FAYS
- 1ère quinzaine de juillet à TURNY
- 1ère quinzaine de septembre à LINANT
- 1ère quinzaine de novembre à LE FAYS

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les personnes âgées de 18 ans avant le mois de février 1990 ou les personnes nouvellement installées dans la Commune peuvent se faire inscrire jusqu'au 31 DECEMBRE 1989 sur la liste électorale.

Il est rappelé que pour être électeur à TURNY, il faut :

- y résider effectivement
- ou
- y payer des impôts depuis 5 années consécutives
- ou
- y être muté d'office

Tous les autres prétextes invoqués n'ont aucune valeur légale et ne seront pas retenus par la Commission Electorale qui prononcera la radiation d'office.

AFFOUAGES EXCEPTIONNELS

Une trentaine de portions de la coupe 13 exploitée au début de l'année sont encore disponibles. Or, comme les travaux de la route forestière doivent commencer en mars, la Commune a décidé de les mettre en vente au prix de 300 Frs pour 4 stères.

Dans un premier temps, une seule portion sera attribuée aux demandeurs.

Monsieur :

demeurant :

souhaite pouvoir bénéficier d'une portion supplémentaire de 4 stères au prix de 300 Frs et s'engage à ce qu'elle soit enlevée avant la fin du mois de février 1990.

Date :

Signature :

Hotte docte

Que se passe-t-il le 25 décembre ?

Le fils de Marie et d'Ignace Chappe naît à Brûlon, en 1763 ! On le prénommera Claude !

Trente ans plus tard, la Convention nationale adoptera son système de télégraphie aérienne !

...

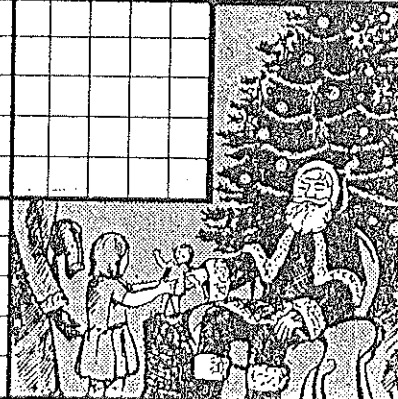
Que se passe-t-il dans la cheminée ?

Retrouvez l'âge de cinq enfants, le cadeau reçu par chacun ainsi que les étages desservis par le père Noël !

- 1 Le cadet et l'aîné des enfants sont des filles.
- 2 L'enfant de 5 ans a invité son copain du 1^{er} à venir admirer son chaton.
- 3 La fille du 2^e étage a reçu un jeu de construction.
- 4 Hélène, qui a un an de plus que Marc, habite un étage plus haut que l'enfant qui a reçu le livre.
- 5 Paulette, qui a reçu une poupée, a gravi deux étages pour la montrer à la fille de 4 ans.

Ages					Etages					Cadeaux				
3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	1 ^{er} étage	2 ^e étage	3 ^e étage	4 ^e étage	5 ^e étage	Auto	Chaton	Jeu de construction	Livre	Poupée
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O

Enfants	Caroline	1												
	Freddy	2												
	Hélène	3												
	Marc	4												
	Paulette	5												
Cadeaux	Auto	6												
	Chaton	7												
	Jeu de construction	8												
	Livre	9												
	Poupée	10												
Etages	1 ^{er} étage	11												
	2 ^e étage	12												
	3 ^e étage	13												
	4 ^e étage	14												
	5 ^e étage	15												



Enfants	Ages	Etages	Cadeaux